



Renseignements utiles
Etablissement P1 – www.esge.ch

A conserver !

Informations distribuées à tous les parents de l'établissement primaire de Genolier-Givrins et Trélex

Pour tout complément d'informations s'adresser à l'enseignante ou au secrétariat tél. 022/366 85 10 ou par fax 022/366 85 28 Situé dans la nouvelle aile du collège de Genolier, le secrétariat est à votre disposition du lundi au vendredi de 7h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00, excepté le mercredi après-midi où le secrétariat est fermé. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser vos messages sur le répondeur téléphonique.

Absences pour cause de maladie

Les absences doivent impérativement être annoncées par téléphone, pour **GIVRINS** au **022/369 27 88**; pour **TRELEX Primaire** au **022/369 05 24**, pour **TRELEX CIN** au **022/369 14 65**. L'absence sera ensuite annoncée à l'enseignant concerné avant le début des leçons. Nous vous remercions d'avance de suivre cette procédure laquelle permet de s'assurer que si l'enfant n'est pas présent au début des leçons, ceci est normal. Sinon, il sera possible de réagir très rapidement pour déterminer où se trouve l'enfant (accident sur le chemin de l'école, école buissonnière, fugue, disparition, etc...) Les parents sont dans l'obligation de fournir un certificat médical pour toute absence dépassant 5 jours.

Accueil des élèves avant le début des leçons

Les enseignants sont présents dans leur classe au minimum **5 minutes** avant le début de la première leçon pour y accueillir les élèves. Il est donc inutile d'envoyer les enfants trop tôt à l'école, surtout en début d'après-midi. Les élèves entrent à la 1^{ère} sonnerie quelques minutes avant l'horaire donné. Cet horaire marque le début du travail et non l'arrivée en classe. Les enfants qui jouent à proximité des bâtiments scolaires ne sont surveillés par le corps enseignant que durant les pauses. L'école n'assume aucune responsabilité pour les accidents qui surviennent aux abords des bâtiments scolaires en dehors des heures d'école.

Parcage

Afin d'assurer une sécurité optimale aux élèves, il est impératif que quelques règles soient appliquées par les automobilistes aux lieux de chargement et de déchargement.

A Trélex : utiliser impérativement les parkings situés au nord de l'école, le long du chemin de l'Acquedaine.

A Givrins : utiliser impérativement le parking situé au sud de l'école, devant le local des pompiers.

Agenda

L'agenda sert de lien entre l'école et la maison. Il doit être signé chaque semaine même s'il n'y a pas d'annotations.

Chaîne téléphonique

Afin de faire face dans certaines circonstances à la nécessité de communiquer rapidement des informations à tous les élèves d'une classe, une chaîne téléphonique est préparée par l'enseignant sous forme d'une liste de classe avec l'ordre des appels téléphoniques. Les parents sont priés de la conserver à portée de leur téléphone.

Congés

En principe, il n'est pas accordé de congé. Sont réservés les cas où le congé est justifié par des facteurs non maîtrisables par les parents. Des formulaires de demande de congé se trouvent en fin d'agenda. Pour les élèves du CIN, les maîtres de classe vous fourniront des formulaires sur demande. Toute demande de congé de 3 jours et plus doit être accompagnée d'une lettre de motivation et/ou d'un certificat de l'employeur.

Devoirs à domicile

Les parents sont responsables de contrôler que les devoirs à domicile soient faits.

Direction

Le Conseil de direction est bien sûr à votre disposition pour répondre à vos problèmes administratifs et ou pédagogiques. M Claude VETTERLI peut être atteint par le Secrétariat des Ecoles (tél. 022/366 85 10) et Mme Jacqueline MATTHEY au 079 481 41 56).

Ils reçoivent les parents sur rendez-vous. Toutefois, pour des questions concernant un enseignant, le directeur ne reçoit les parents que si ceux-ci et l'enseignant se sont rencontrés préalablement.

Histoire biblique

Les parents peuvent demander à la Direction que leurs enfants soient dispensés de l'enseignement de l'histoire biblique, et ceci pour des raisons de conviction. Les élèves dispensés de cet enseignement sont en congé.

Objets de valeur

Les parents veilleront à ce que leurs enfants n'amènent pas d'objets de valeur ou d'importantes sommes d'argent à l'école. L'école ne peut en assumer ni la perte ni le vol. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité.

Remplacements

Les absences des enseignants ne sont malheureusement pas évitables. En règle générale, le remplacement des maîtres absents est assuré.

Service de prestations en Psychologie, Psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS)

Le service PPLS de Gland est à disposition des parents de nos établissements. Ce service est formé de psychologues, logopédistes et psychomotriciens. Il est situé au 2, av. du Mt-Blanc, à Gland (bâtiment Duffour, entre les collèges des Perrerets et de Grand Champ - arrêt du bus). Vous pouvez le contacter au n° de téléphone : 022/364 10 05. La plupart des situations sont traitées par la nouvelle antenne du service située à Trélex.

Soutien pédagogique

L'élève qui rencontre des difficultés importantes dans l'apprentissage d'une notion de base peut, sur proposition de l'enseignant et avec accord de la Direction, bénéficier d'un soutien pédagogique effectué par une autre enseignante que la maîtresse de classe. Ce soutien pédagogique se donne à 1 élève ou à un petit groupe simultanément sur temps d'école dans la classe ou dans un autre local.

Utilisation de planches et patins à roulettes

L'usage des planches à roulettes, rollers et patins à roulettes, trottinette est fortement déconseillé pour venir à l'école. Dans tous les cas, les prescriptions pour la circulation routière s'appliquent à tous. Tout déplacement est fait sous l'entière responsabilité des parents. Par contre, l'usage de planches à roulettes, rollers, patins à roulettes, trottinette est **strictement** interdit dans l'aire scolaire, tel qu'affiché dans les classes. De même, à Trélex, l'usage de la rampe de skate est interdit aux élèves avant le début des cours. La Direction décline toute responsabilité pour les accidents qui découleraient de l'inobservation de ces interdictions et n'est pas responsable des vols qui pourraient survenir.

La direction

Genolier, août 2005/sk